

**Eaux de la Motte / réponse de M. Berriat à la lettre de M. le docteur Montain
insérée dans l'Union des provinces du 14 octobre 1844.**

Contributors

Berriat, L.

Publication/Creation

Lyon : Imprimerie de C. Rey jeune et cie ..., [1844]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/fcbj8qqm>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

N. 7

EAUX DE LA MOTTE.

Réponse de M. Berriat,

Conseiller municipal,
Commandant de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur,

A LA

LETTRE DE M. LE DOCTEUR MONTAIN

insérée dans

l'Union des Provinces

du 14 octobre 1844.

MONSIEUR,

1. Votre lettre du 8 de ce mois en réponse à la mienne du 16 septembre m'est parvenue ici depuis quatre jours. Si des affaires rurales de la dernière importance ne m'en eussent empêché, j'aurais mis immédiatement la main à la plume pour vous répondre. Cependant, je suis tout aussi embarrassé que vous pour m'expliquer à mon tour comment, après un accueil empressé du projet de réunion des deux compagnies de la Motte et des thermes de Grenoble, un accueil témoignant de la plus vive et de la plus chaleureuse sympathie, accompagné d'expressions qui toutes venaient correspondre aux sentiments que vous éprouviez alors pour cette réunion ; pour m'expliquer à mon tour, dis-je, que vous parliez maintenant d'*interprétation de pensée*, là où vos expressions de sympathie et d'adhésion étaient si claires, si positives, si empressées, si énergiques, surtout, en parlant de l'admirable conception des *thermes d'hiver* qui devaient être, selon vous, un établissement capital pour la *ville de Lyon* ; où les affections rhumatismales sont si nombreuses, que l'on disait plaisamment : le rhumatisme est d'origine lyonnaise ; telles ont été vos expressions. Certes, Monsieur le docteur, l'un de nous deux a la mémoire bien fugitive : je ne dirai pas que ce soit la vôtre. Toutefois, j'ai la conviction que dans cette circonstance

la mienne n'est point en défaut. — Mais laissons cela pour nous attacher à la discussion des principes et des faits; peut-être en ressortira-t-il quelques vérités d'une évidence telle que nous arriverons à des convictions tout-à-fait opposées à la vôtre.

2 Vous me parlez (§ 4 de votre lettre), de l'opinion de tous les *médecins éclairés*; je pourrai vous répondre par cet adage, que celui qui veut trop prouver ne prouve rien, car en faveur de la cause que je soutiens, se trouvent, je ne dirai pas à mon tour, *tous les médecins éclairés*, parce que, bien évidemment, je n'ai pu les consulter *tous*; mais je puis assurer que le plus grand nombre et même l'immense majorité de ceux dont j'ai pris les avis, ont émis une opinion entièrement opposée à la vôtre, et tellement profonde et si bien arrêtée, qu'ils m'ont autorisé à m'en prévaloir et à la publier, et ici, monsieur, je crois avoir sur vous un grand avantage, car j'ai cité les noms de ces hommes de savoir, tandis que vous vous bornez à cette indication vague et dès lors sans portée : *tous les médecins*, etc. (Voyez surtout mon exposé du 24 juillet et du 5 août 1845, dont je vous ai envoyé des exemplaires.)

5. *Comment concevoir*, etc. *ibid. fin du 1er §.* — Voilà, Monsieur le docteur, je dois l'avouer, des doctrines qui me surprennent de la part d'un homme aussi éclairé. « *Quels seraient, dites-vous, les médecins assez ignorants pour envoyer des malades au milieu du foyer des maladies que l'on veut combattre.* » Mais ne voyez-vous pas que, dans la préoccupation qui vous entraîne et vous égare, vous faites le procès à tous les hommes d'expérience et de savoir de votre honorable profession, et que vous les condamnez d'un seul trait de plume, puisque vous proscrivez comme pernicieux au traitement des maladies thermales les grands centres d'agglomération vers lesquels cependant, tous les ans, ces hommes éclairés dirigent leurs malades. Eh ! qu'est-ce autre chose, sinon des agglomérations semblables, que Bade, Spa, Carlsbad, Marienbad, Viesbaden, en Allemagne et en Belgique; Vichy, le Mont-d'Or, Plombières, et tous les bains des Pyrénées en France, agglomérations mille fois plus dangereuses, si l'on devait vous en croire, que celles d'une ville; puisque là, dans un rayon très circonscrit, se trouvent entassées dix, quinze et vingt mille personnes aux trois-quarts affectées de maladies dont elles viennent chercher la guérison. Eh ! comment n'avez-vous pas vu qu'en suivant votre raisonnement et vos doctrines, dans toutes leurs conséquences, on arrivait à l'absurde. Supposons un instant que dans Grenoble, occupant avec sa banlieue une surface de quatre à cinq millions de mètres carrés et comptant deux à trois mille maisons, il y ait quatre à cinq mille personnes, si vous le voulez, et c'est beaucoup vous accorder, qui

soient atteintes de *ces mêmes maladies qu'il s'agit de combattre*, ce serait alors un ou deux malades par maison et par mille mètres carrés, tandis que dans les lieux que je viens de citer, il s'en trouve parfois, cinq cents, mille, quinze cents et au-delà dans le même bâtiment ; tandis que pour La Motte, établissement qui ne peut cependant exister que sur une fort petite échelle, vous vous proposez d'en réunir de quatre à cinq cents dans votre château, sur un espace de terrain qui n'a pas mille mètres carrés.

4. Ainsi, Monsieur le docteur, en suivant pied à pied votre raisonnement et les faits que vous avez cités, nous arrivons nécessairement à une conclusion toute opposée à la vôtre ; savoir : que les villes, et surtout Grenoble, se trouvent dans une condition plus favorable de beaucoup *pour le traitement des maladies que l'on veut combattre*, que tous les établissements thermaux où les malades doivent être entassés dans un seul bâtiment et concentrés sur un très petit espace de terrain, comme à La Motte, je viens de dire Grenoble surtout : en effet, c'est une ville-campagne, si l'on peut s'exprimer ainsi, puisque la moitié des terrains renfermés dans sa vaste enceinte est sans habitation, et que c'est précisément dans les quartiers nouveaux que doivent être placés les thermes à créer.

5. Mais, Monsieur, en adversaire généreux, je veux vous tirer du mauvais pas dans lequel vous êtes engagé. Les affections pour lesquelles on se rend dans les établissements thermaux n'ont nullement le caractère des maladies épidémiques ou contagieuses ; dès lors, aucun inconvénient à ces agglomérations qui sont le sujet de votre effroi.

6. Une autre de vos assertions, Monsieur le docteur, qu'il me sera bien facile de combattre et de réfuter, est celle que l'air, que le climat de La Motte, que sa situation dans les montagnes et dans une gorge resserrée, seraient plus favorables à la guérison des maladies rentrant dans la spécialité des eaux du même lieu, que le climat, l'air et la température de Grenoble. Il me suffira, pour démontrer victorieusement le contraire, de rappeler ici celles de ces maladies pour lesquelles on a recours le plus fréquemment à l'administration de ces eaux puissantes, savoir : le rhumatisme avec toutes ses subdivisions, la goutte, la sciatique, l'asthme, le lombago, la bronchite chronique. Parmi les 220 malades que M. le docteur Buissard a traités dans l'année 1843, à La Motte, plus des trois cinquièmes se trouvaient en proie aux affections que je viens de nommer. Eh bien ! il n'est *pas un seul* des médecins que j'ai consultés, et le nombre en est fort grand, qui n'ait reconnu que le climat, l'air et la température de Grenoble sont préférables de

beaucoup à ceux de La Motte, pour le traitement de ces maladies; et d'ailleurs, il n'est pas même besoin d'être initié aux secrets de la science, pour juger que des affections dont la cure exige une température plus égale et plus élevée, doivent être traitées avec bien plus de succès dans un pays de plaine, que dans une localité, où à la moindre variation de température, il faut se vêtir des habits d'hiver et se chauffer même dans le mois de juillet et d'août. Après cela, je vous accorderai que dans cette longue nomenclature des maladies auxquelles sont propres les eaux de La Motte, et dont le nombre s'élève à 45 environ, il en est dans la proportion des deux tiers qui peuvent être traitées à La Motte comme à Grenoble, avec *un succès égal*; je conviendrai même que la leucorrhée, les fièvres topiques, l'hypocondrie et les névroses peuvent être traitées avec plus de succès à La Motte qu'à Grenoble, quoique les médecins ne soient pas universellement d'accord quant à ces maladies, surtout pour la leucorrhée, l'hypocondrie et les névroses, en observant pour ces deux dernières maladies, surtout, que de nombreuses distractions, des promenades variées, une vie s'éloignant beaucoup de l'uniformité, toutes choses que l'on ne voit guères à La Motte, sont les premiers et les plus puissants moyens de guérison.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que l'avantage pour le traitement des maladies, reste à Grenoble et même à un degré fort élevé.

7. § 2 de votre lettre, jusqu'aux mots, *intérêts de l'humanité* : Fort heureusement, Monsieur, que votre sentence n'est pas sans appel; elle sera réformée, n'en doutez pas. Nous avons déjà prouvé dans de nombreux écrits, que la grande et sainte cause de l'humanité n'est point à la Motte, mais bien à Grenoble; nous y reviendrons plus loin. Quant aux avantages matériels, nous pouvons déjà augurer de votre première campagne, que vos capitalistes se sont grandement *illusionnés*, tandis que pour Grenoble, la question reste entière, et dans les termes où nous l'avons prise; elle s'est même agrandie sous le rapport de ces avantages matériels, comme sous celui des services éminents que les thermes d'hiver doivent rendre à l'humanité.

8. Même paragraphe. *La Providence*, etc., etc. : La Providence, Monsieur, où le Sublime auteur de la création, a répandu dans la nature, avec profusion, elle a mis aux mains de l'homme tous les éléments de la richesse, du bien-être et de la santé, en laissant à son intelligence le soin de se les approprier de la manière qui lui serait la plus profitable.

9. *Ibid.* A partir des mots : *ne voyez-vous donc pas*, jusqu'à la fin, *vous ne réchaufferiez qu'un cadavre* : Autant d'assertions ha-

sardées, autant d'erreurs que de mots dans ce long passage ; les eaux de Saint-Galmier, acidules-froides ; celles du Mont-d'Or, de Plombières, de Charbonnières, de Passy, d'Enghien et de Provins, eaux gazeuses, pour la plupart, ne sauraient être conduites dans les villes qui les avoisinent, sans se trouver totalement décomposées, ne devant être prises qu'en boissons ; la plupart, d'ailleurs, ont une médiocre puissance et en sont à d'énormes distances, comme Provins, à 20 lieues de Paris ; ce serait donc une pensée malheureuse, qui ne pourrait se réaliser, que leur conduite dans les villes environnantes. Quand à Aix, serait-il possible de comparer ce séjour plein de charmes, à celui de La Motte, par hasard ? d'où le défaut de distractions et l'ennui chassent les baigneurs ; suivant les rapports faits à la préfecture de l'Isère, par M. Buissard lui-même, inspecteur de l'établissement, nonobstant ses vives sympathies pour La Motte. Et d'ailleurs, Aix n'est-il pas dans la grande abondance de tout ce que peuvent désirer les baigneurs et qui fait totalement défaut à La Motte ; quant à Balaruc, il est fort douteux que leur déplacement fût possible, puisque l'on est dans le doute, si les sources ne sont pas alimentées par l'étang qui est tout proche. Mais, Monsieur, sans insister sur les impossibilités que je viens d'exposer et qui n'existent nullement pour La Motte, de ce qu'une amélioration n'a pas été tentée jusqu'à jour, est-ce là un motif pour la croire inopportune, désavantageuse, irréalisable ? Doctrine des hommes à l'esprit étroit et nébuleux et qui ne saurait être celle d'un homme aussi distingué par ses lumières et ses talents ; doctrine malheureuse et dont la propagation nous ferait sauter en arrière et à pieds joints par-dessus les siècles de la civilisation, pour retomber dans ceux de la barbarie ; doctrine qui fait la condamnation de ces grandes et immortelles conceptions, apparues de siècle en siècle pour jalonner la route qui doit rapprocher de plus en plus l'homme de la Divinité. Non, Monsieur, on ne peut protester ainsi contre le cours des choses ; et vouloir arrêter la marche de l'humanité, souvent incertaine, il est vrai, quelquefois détournée ou stationnaire, mais rétrograde, jamais.

40. « *La science et la raison ont démontré de tout temps l'absurdité de semblables projets.* » — Rien n'est plus facile, Monsieur, que de s'exprimer ainsi. Mais ces condamnations en termes généraux, en termes vagues, ne portent aucune conviction dans l'esprit de ceux qui réfléchissent et jugent ; la science et la raison ont des organes pour se manifester ; elles s'appuient sur des faits.

Dès lors quand on ne cite ni ces organes ni ces faits, on ne prouve autre chose sinon que son impuissance à justifier ce que l'on affirme. — « *Un long trajet tarirait toutes les propriétés des*

eaux de La Motte, » elles arriveraient froides, etc., — *vous ne réchaufferiez qu'un cadavre.* » Sur quels faits encore, Monsieur le docteur, vous appuyez-vous pour fortifier cette assertion nouvelle ? Vous n'en avez *absolument aucun* qui puisse lui servir de base. Mais ce qui est bien plus fort, c'est que les faits observés de tout temps et tout récemment encore, donnent à cette assertion le démenti le plus éclatant, comme vous l'allez voir sous peu. Hé ! Monsieur, comment avez-vous pensé que sur le point d'aborder une entreprise colossale dont la dépense doit absorber d'énormes capitaux, j'aie pu, en homme aveugle, imprudent, aventureux et même insensé, m'y jeter, y donner tête baissée, avant d'avoir pris le plus léger renseignement, pour m'assurer que son exécution serait praticable ? Dans ce cas, vous me jugeriez mal, vous vous tromperiez de la manière la plus étrange ; je me suis, au contraire, entouré d'hommes, en grand nombre, tous de la plus haute capacité. J'ai fait appel, en outre, à ce que Lyon même et la capitale renferment d'hommes les plus distingués pour me donner leur avis. Eh bien ! je dois vous dire que PAS un seul d'entre eux n'a tenu un langage semblable au vôtre : tous, au contraire, ont déclaré le projet réalisable, et que ce n'était au fond qu'une question de finances.

« *Vous ne réchaufferiez qu'un cadavre.* » Mais comment se fait-il donc, Monsieur, que les eaux aient été jusqu'à ce jour *constamment réchauffées* et que personne n'ait observé dans les suites du réhaussement de leur température, le plus léger affaiblissement de leur puissance thérapeutique ? Elles ont été *constamment réchauffées*, c'est là un fait authentique *connu de tout le pays*, et de tous ceux qui ont fréquenté les bains de La Motte dans les temps les plus éloignés, et qui en outre est consigné, *notez bien ceci*, dans un mémoire *officiel* qui se trouve dans les archives de l'Isère et qui fut transmis, en 1836, au ministre de l'intérieur, par le modeste et très recommandable feu M. Gachet, inspecteur de l'établissement, avant M. Buissard ; mais bien plus, M. le docteur, ce dernier, ainsi que votre honorable confrère, M. le docteur Dubouchet, inspecteurs actuels de l'établissement, pendant la campagne de 1844, n'ont pas cessé, UN SEUL JOUR, de faire rehausser la température des eaux à un degré fort élevé, et qui n'était pas moins de 20 à 25° centigrades.

Dans les premiers jours du service de la machine hydraulique, suivant le rapport adressé par M. Buissard à M. le préfet de l'Isère, du 16 juillet 1844, les eaux avaient perdu dans les premiers jours près de 40° avant leur arrivée au château, et ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que loin d'avoir reconnu, pendant cette

année, le plus léger affaiblissement dans leur puissance médicale, il n'a été bruit dans Grenoble, je tiens ce fait de la bouche même de plusieurs baigneurs, que des cures importantes qu'elles ont opérées, appliquées à des maladies (affections strumeuses), où jusqu'à ce jour leurs effets n'avaient pas été aussi marqués. Des cures vraiment *merveilleuses*, ont eu lieu cette année, dit précisément M. le gérant de l'*Union des Provinces*, en tête de votre lettre du 8. Vous le voyez, Monsieur, vos assertions sans base et sans appui données à l'aventure se trouvent *démenties* de la manière la plus éclatante par les faits et des faits *authentiques, officiels*, bien plus dignes de foi que le raisonnement et que toutes les théories.

Voyons maintenant ce qu'indique la science sur laquelle je me suis appuyé, pour persister dans mon entreprise, avant que des épreuves capitales fussent venues donner aux assertions ainsi qu'à l'argumentation des hommes de savoir, la sanction manifeste, irrécusable de leur témoignage éclatant.

Nous vous dirons d'abord, à vous, Monsieur, qui nous avez pris pour un homme aventureux, irréfléchi, insensé même, que la commission scientifique dont nous nous étions entouré, et qui fut nommée par nous, dès l'année 1839, alors que nous étions maire de la ville, c'est-à-dire 4 ans avant la formation si déplorable de votre compagnie, avait été composée de deux ingénieurs des mines, de deux ingénieurs des ponts-et-chaussées, de trois médecins hommes d'un grand mérite, et presque tous professeurs à l'Académie, et de deux architectes fort distingués; que *jamais* les membres de cette commission n'élevèrent le moindre doute sur la conservation, par les eaux de tous leurs principes minéralisateurs pendant leur trajet de La Motte à Grenoble; tous également furent de l'avis que la perte de chaleur, pendant le même trajet, serait fort peu considérable (1).

(1) Tel est aussi l'avis de plusieurs médecins ou professeurs distingués de la ville de Lyon. Voici ce que m'a écrit M. le docteur Dupasquier, le 21 février 1845. «Je suis prêt, si vous le désirez, à vous donner des renseignements tout-à-fait favorables *sur la possibilité d'amener à Grenoble les eaux de La Motte*, sans qu'elles aient à perdre sensiblement de leur température. Je puis à cet égard vous donner une réponse affirmative et *fondée sur les faits*, Veuillez me faire connaître vos intentions à ce sujet, et je m'occuperai de rédiger un acte *que je vous autoriserai à rendre public.*»

M. Tabareau est également de l'avis, qu'en prenant des précautions, la déperdition de la chaleur que l'on ne pourra éviter d'abord, ira en diminuant, et qu'après une année elle sera très peu considérable. —

Je passe aux indications que révèle la science, quant à la question des principes minéralisateurs des eaux de La Motte.

Les *altérations* que les eaux de La Motte conduites dans Grenoble pourraient éprouver dans leur parcours sont de trois sortes.

1^o *Précipitation des substances salines* par le refroidissement et double décomposition.

2^o *Altération des principes constituants*, par le contact de l'air qui pourrait être contenu dans les tuyaux de conduite.

3^o *Altération de ces mêmes principes* par leur contact avec les parois à l'intérieur des mêmes tuyaux.

1^{er} *Incident*, la précipitation : elle est tout-à-fait impossible, il suffit d'avoir les plus simples notions de la chimie pour en acquérir la certitude ; on peut s'en assurer facilement par l'expérience en laissant refroidir de l'eau dans une bouteille.

L'eau à zéro, par exemple, peut dissoudre 250 grammes par 1,000 grammes de chlorure de sodium, et l'eau de La Motte n'en contient que 3 grammes 80 centigrammes. Il en est de même de tous les autres sels. — L'acide carbonique étant plus soluble à froid qu'à chaud, il s'en suit que les carbonates, loin de précipiter par le refroidissement, gagneront, au contraire, en stabilité. En supposant toute espèce de décomposition, il en résulterait toujours des sels solubles qui seraient bien loin de décomposer l'eau.

2^e *INCIDENT. Altération par le contact de l'air* : Les sels contenus dans les eaux de La Motte, étant tous, à bases énergiques et à l'état neutre ou acide, ne sauraient être altérées par l'air ; il faudrait en excepter le carbonate et le chromate de fer, dont la base (le protoxide de fer) pourrait se suroxygéner et le précipiter ; mais ces sels sont en quantité si minime, qu'il est fort douteux que cette action puisse avoir lieu. De plus, il est à peu près certain que la présence d'une substance organique, l'acide ordésique empêcherait cette action ; le dépôt eût-il lieu, il serait insensible et tenu en suspension par l'eau ; il arriverait à Grenoble sans que l'on pût même le reconnaître ; le fer est en si petite quantité dans ces eaux, que plusieurs des chimistes qui les ont analysées, n'en ont trouvé aucune trace.

Quant à la déperdition de calorique, pendant le trajet, je ne crois pas qu'elle puisse bien être sensible. Le raisonnement et quelques exemples le prouveraient facilement.

Lettre de M. le docteur Pointe, professeur à l'École de médecine de Lyon. — Août 1842.

5^e INCIDENT. *Altération par le contact des tuyaux en fonte :* Ces tuyaux pourraient être attaqués, non par les sels qui sont neutres, ni par l'acide carbonique qui est trop faible, mais bien par l'air agissant sous une influence *électrique*, due à la présence des sels. Les tuyaux en fonte s'oxideraient, en un mot, pour peu que de l'air circulât avec l'eau. Mais il est très facile d'éviter cette oxidation au moyen d'un léger vernis à l'huile de lin par exemple. Tel est le projet présenté par M. Thomas, ingénieur de la compagnie; les tuyaux de fonte de 1^{re} qualité bien moins oxidables que les fontes grossières, devront être enduits à l'extérieur avec de l'huile de lin léthargirée et comprimée à plusieurs atmosphères.

Ainsi, M. le docteur, le raisonnement, les hommes de savoir, l'expérience et la théorie sont en parfait accord pour démontrer que votre affirmation sur l'altération des eaux pendant leur parcours de La Motte à Grenoble *est dénuée de toute espèce de fondement*, est en opposition ouverte avec la vérité. Vous cesserez donc désormais, j'espère, de caractériser les thermes futurs de Grenoble de *thermes artificiels*, et de voir un véritable homicide, ainsi que vous l'exprimez au § 3 de votre lettre, dans un projet digne de réunir toutes les sympathies et d'obtenir les suffrages et l'appui de tous les véritables amis de l'humanité.

41. Je passe actuellement au § 4 de votre lettre, et je dois vous dire avec franchise, M. le docteur, que je reste véritablement confondu de l'interprétation par trop littérale et beaucoup trop grammaticale que vous donnez à ces mots *thermes d'hiver*. Est-il bien possible que ce titre ait tellement bouleversé toutes vos idées, que vous ayez pu croire au projet d'un établissement *ne devant s'ouvrir qu'avec les frimats...., pour se fermer à l'approche de la saison des fleurs*. Ainsi donc, la saison d'été qui, pour les bains d'eaux minérales finit ordinairement vers le 15 septembre, serait à peine close que les thermes de Grenoble se fermeraient *tout aussitôt*, pour se rouvrir vers le 15 décembre où, dans nos contrées, arrivent, pour l'ordinaire, les neiges, les frimats et les glaces, et se fermer ensuite vers le 15 mars, où encore le rude hiver ayant communément cessé, le printemps vient nous apporter sa riche parure. J'ai à me plaindre de vous, Monsieur le docteur, permettez que je l'exprime avec franchise, car vous avez eu de moi une bien pauvre opinion en me supposant une extravagance pareille.

Vous êtes le seul, du moins parmi les personnes qui se sont entretenues avec moi de ce projet, en qui de pareilles pensées aient pu germer; tout le monde y a vu ce qui découle tout naturellement de cette heureuse conception, savoir : que les thermes de Greno-

ble, au moyen de dispositions spéciales prises pour la saison rigoureuse des frimats, seront ouverts sans interruption pendant toute l'année à la souffrance, à la douleur, à toutes les misères humaines auxquelles il est dans la spécialité des eaux de La Motte d'apporter des soulagements, aussi prompts qu'efficaces. Etablissement unique en France et même en Europe. Etablissement *admirable, c'est vous qui l'avez nommé*, établissement digne des vives sympathies de tous les amis de l'humanité. Je crois donc pouvoir me dispenser de répondre aux autres réflexions que présente le paragraphe 4 de votre lettre; prenant leur source dans une méprise, elles s'anéantissent devant cette simple explication; je regrette, pour vous, Monsieur le docteur, que vous soyez revenu sur votre première pensée et sur vos premières manifestations qui, seules, ont été saines et judicieuses. Voyez, du reste, sur les thermes d'hiver de Grenoble, l'écrit de M. le docteur ***, médecin expérimenté, profond et judicieux.

12. J'aurais désiré, monsieur, de ne pas voir reproduire dans votre § 6, des expressions que ma plume a pu tracer alors qu'elles étaient inspirées par une résistance opiniâtre, aveugle, illégale et souverainement injuste, et surtout que vous eussiez pu citer les écrits où vous les avez lues, ce qui m'eût permis de justifier ces expressions. Quoique vous ne m'ayez pas donné cette satisfaction, je maintiendrai néanmoins tout ce que j'ai dit au sujet de votre entreprise, et qui n'est cependant pas allé, comme vous l'assurez, sans qu'il vous soit possible de le trouver dans mes écrits, jusques à remuer les passions populaires contre cette création.

Oui, Monsieur, elle est anti-humanitaire, anti-sociale, anti-patriotique, et surtout bien malheureuse pour Grenoble et *pour Lyon*; mais entendons-nous, elle est anti-humanitaire, en ce sens que pour un petit bien fort exigü qu'elle pourra faire dans des limites extrêmement circonscrites, pour quelques rares soulagements qu'elle pourrait offrir à la misère en haillons, elle empêcherait un bien immense, incalculable, de la plus grande portée, pour toutes les classes industrielles et pauvres en même temps, les seules qui soient vraiment dignes d'intérêt. Dans cette peinture que vous faites des secours administrés aux malheureux, car pour les mendiants, hommes comme nous, à la vérité, ce sera néanmoins des êtres dégradés, abrutis, et dont la misère tient la plupart du temps, à des excès de paresse, de gourmandise et d'ivrognerie. Le travailleur pauvre, voilà celui qui doit éveiller en particulier toute notre sollicitude, et que nous devons, tâche sacrée pour nous, mettre en état de gagner son pain et celui de sa famille, en le délivrant des maux qui viennent abattre son courage et paralyser ses bras.

Votre entreprise est anti-sociale, anti-patriotique, en présence de celle de Grenoble, comme tendant à tarir les sources abondantes d'une nouvelle vie qui viendrait donner à notre population, ainsi qu'à la vôtre ; oui, Monsieur, à la *population lyonnaise*, comme à toutes celles des villes environnantes, les thermes ouverts dans nos murs. Ici, Monsieur, il est vraiment impossible que vous puissiez vous faire la moindre illusion, en comparant avec *bonne foi* la somme des avantages que l'on doit attendre de l'un et de l'autre établissement sous ce rapport essentiel. Je puis donc éviter de m'étendre plus au long sur toutes ces assertions ; elles sont d'ailleurs plus développées encore et justifiées dans mes lettres nos 2 et 5, au président de la commandite dont vous faites partie ; il vous sera facile de vous procurer ces lettres, si vous ne les avez pas lues, alors vous reviendrez, je ne saurais en douter, sur ce prétendu bien que votre établissement pourrait faire aux malheureux, et qui s'efface en entier devant le bien incomparablement plus grand, devant le bien sans limites que procureraient les thermes de Grenoble à vos *cent mille ouvriers* par exemple, dont 10, 12, 15 mille peut-être pourraient être successivement guéris ou soulagés, au lieu des quelques dizaines qui seraient reçus à La Motte.

15. Je puis me dispenser de répondre à votre 7^e et dernier §, où vous exprimez vos sympathies pour la ville de Grenoble et où vous dépeignez l'avenir de La Motte. Vos sympathies pour Grenoble, Monsieur, ressemblent beaucoup à ces perfides caresses, au moyen desquelles on attire à soi, son ennemi, pour l'étreindre et l'étouffer ; l'avenir de La Motte, s'il ne doit s'appuyer que sur *les principes que vous avez exposés*, s'il ne doit trouver *désormais son appui que parmi les hommes influents et éclairés*, est un établissement *mort-né*, suivant les expressions dont vous vous êtes servi quant à celui de Grenoble. — En effet, quelles ont été les bases de toute votre argumentation, pour frapper de réprobation et condamner la noble conception, la création nationale des thermes de Grenoble, pour justifier ensuite votre entreprise, pourtant si déplorable, comme venant faire obstacle à la première ? quelles sont les considérations que vous avez fait valoir ? ce sont les suivantes :

1re. *Danger d'envoyer les malades dans les établissements thermaux existant au sein des villes, au milieu de grandes agglomérations d'hommes dont beaucoup sont atteints des mêmes maux qu'il s'agit de guérir* : J'ai retourné cette proposition contre votre projet en démontrant (2, 5, 4 et 5) que si ce danger, qui n'est qu'un danger imaginaire, cessait en réalité, il serait de beaucoup infiniment plus grave dans tous les établissements thermaux assis en

de très petites localités et par conséquent infiniment plus à craindre à La Motte que dans Grenoble.

2c. *L'air pur des montagnes et par conséquent de La Motte est plus favorable à la guérison des maladies thermales que le climat de la plaine de Grenoble* : J'ai démontré (6) en donnant la nomenclature des maladies auxquelles sont propres les eaux de La Motte, que cette prétention ne peut soutenir le plus léger examen et que tout l'avantage au contraire est pour le climat de Grenoble, plus égal et d'une température plus élevée que celui de La Motte où l'on doit se couvrir des vêtements d'hiver et se chauffer en juillet et en août, sans compter ces deux ennemis mortels des établissements thermaux, ces antidotes dangereux contre la guérison d'un grand nombre de maladies, le défaut de distractions et l'ennui qui chassent les baigneurs de La Motte (9).

3e. *Les eaux arriveraient froides et décomposées à Grenoble; vainement on chercherait à relever leur température, on ne réchaufferait qu'un cadavre* : Il résulte des faits nombreux que je viens d'exposer et de l'argumentation des hommes de savoir ainsi que des théories de la science (9 et 10) que cette assertion est complètement erronée, nulle décomposition n'est à craindre; que les eaux arrivent chaudes ou froides à Grenoble, qu'enfin, le rehaussement de leur température n'affaiblit en aucune façon leur puissance thérapeutique.

4e. *Sur les thermes d'hiver* : En signalant votre méprise, nous avons pu nous dispenser de combattre vos objections; elles s'anéantissent devant cette explication : qu'en parlant des thermes d'hiver, nous avons évidemment entendu que les thermes de Grenoble seraient constamment en activité l'été comme l'hiver, l'automne comme le printemps : ce qui fera de Grenoble l'établissement thermal le plus précieux qu'il y ait en Europe.

5° CONSIDÉRATION. *Les services que doit rendre à l'humanité, le bien que doit faire aux malheureux l'établissement de La Motte*, sous ce rapport et mis en regard de la grande création, de la création nationale de Grenoble; c'est une entreprise déplorable, anti-patriotique, anti-humanitaire et dont tous les hommes généreux, tous les véritables philanthropes s'unissant à nous, doivent désirer la chute ou bien la réunion à celle de Grenoble où les bienfaits comme thermes, seraient à ceux rendus par La Motte comme vingt est à un.

Nous venons, Monsieur, d'accomplir une tâche que vous avez rendue laborieuse par vos assertions aventurées; ces assertions, qui ne s'appuient ni sur les faits, ni sur le raisonnement, ni sur la science, sont dès-lors sans portée aucune; c'est ce que nous venons

de démontrer dans l'exposé qui précède. Dans les sciences d'observation, comme la médecine, la physique et la chimie, ce sont les faits seuls bien étudiés et sainement appréciés qui doivent servir de base au raisonnement pour devenir ensuite le fondement des théories.

Tout ce que vous venez d'écrire sur La Motte et Grenoble, considérés comme établissements thermaux, se trouvant démenti de la manière la plus absolue par les faits, le raisonnement et la science, je laisse aux hommes d'expérience et de savoir, que je me propose de rendre juges de ce débat, le soin de prononcer qui de nous est dans le vrai et doit l'emporter.

Mais voici des faits qui dominent la cause et qui rendent ma position bien différente de la vôtre : aucune vue d'intérêt personnel ne m'a guidé et ne saurait m'être imputée dans les efforts persévérants que j'ai faits pour doter mon pays et la France du plus intéressant des établissements thermaux : de celui qui, sans contestation aucune, rendrait le plus de services aux hommes de toutes les classes, et surtout aux classes malheureuses ou peu aisées. Pour vous, Monsieur, vous êtes entrepreneur de La Motte, ce n'est pas, je m'empresse de le déclarer, que j'attribue à cette position de partie intéressée, les réflexions que je viens de combattre. Toutefois, outre votre qualité d'actionnaire de l'entreprise, vous y exercez les fonctions d'administrateur-surveillant, et peut-être avez-vous considéré comme un devoir de conscience et d'honneur l'action de soutenir sa marche défailante ; peut-être aussi aurez-vous agi d'après les instances multipliées de vos co-associés. C'est à cette position dépendante que je crois pouvoir attribuer cette marche rétrograde, après une adhésion aussi spontanée que chaleureuse à l'ouverture de réunir les deux compagnies.

Quoi qu'il en soit, du moment où j'ai mis au néant vos objections contre l'entreprise de Grenoble, ce serait persister dans une voie bien malheureuse que de ne pas revenir à ce grand projet. — Qu'il me soit permis de vous le dire, l'entreprise de La Motte venait à peine de se mettre en mouvement, que déjà elle était ébranlée ; vous pourrez bien, après de nouveaux sacrifices, soutenir quelques temps, sa marche faible et chancelante ; mais vous serez dépassé dans vos prévisions de chiffres si vous voulez réaliser la pensée généreuse de marcher sur les traces de Vichy, quant aux secours à donner aux malheureux et surtout aux *ouvriers lyonnais* peu aisés, encore vous ne sauriez y parvenir ; toujours est-il certain que cette entreprise jamais ne vous dédommagera de vos sacrifices.

Tout donc vous commande d'accepter la proposition que je vous

ai faite, votre intérêt personnel, l'intérêt de vos actionnaires, et, ce qui est bien plus digne encore d'un noble caractère, l'intérêt sacré de la souffrance et du malheur.

Agréez, etc.

L. BERRIAT,

Conseiller municipal, commandant de la Légion-d'Honneur.

Vif, près Grenoble, le 16 octobre 1844.

P. S. Toutefois, M. le docteur, comme j'ai à cœur de persuader aux actionnaires de votre compagnie que nul sentiment ne me porte à combattre leur entreprise, si ce n'est celui de la conviction intime où je suis, que les thermes de Grenoble produiraient un bien incontestablement et sans aucune comparaison plus général et infiniment plus grand que ceux de La Motte, principalement pour la classe des petits industriels et des ouvriers peu aisés, qui ne pourront que très difficilement se prévaloir de vos bains; je déclare que, du moment où il serait démontré que le premier de ces établissements est irréalisable, par suite de l'absence d'une quantité d'eau thermale suffisante, pour répondre à l'immense développement qu'il devrait prendre, je serai tout le premier à donner mon concours à La Motte, et à l'appuyer de toute mon action.



LA SOCIÉTÉ

si l'acte, votre intérêt personnel, l'intérêt de vos actionnaires, et ce n'est bien plus encore d'un noble caractère, l'intérêt sacré de la souffrance et du malheur.

À ce point, etc. L. HANRIOT

Conseiller municipal, ancien adjoint de la Mairie d'Alger

VII, près Grenoble, le 19 octobre 1911

LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le 2 octobre 1911, le Comité de la Société a eu l'honneur de recevoir les actionnaires de la Société pour leur expliquer le programme de la Société et leur faire connaître les raisons qui ont motivé la création de la Société. Les actionnaires ont été très intéressés par les explications données et ont exprimé leur confiance dans le succès de la Société. Le Comité a remercié les actionnaires de leur présence et de leur intérêt pour la Société. Le Comité a également remercié les actionnaires de leur confiance dans le succès de la Société. Le Comité a enfin remercié les actionnaires de leur présence et de leur intérêt pour la Société.

